

République Française**Département de la Charente****Séance du Jeudi 27 Novembre 2025****Délibération n°20251127_01****Nombre de conseillers communautaires :**En exercice : **70**Présents : **48**Suppléants : **2**Pouvoirs : **6**= **VOTANTS : 56**- dont « pour » : **56**- dont « contre » : **0**- dont « abstention » : **0****Objet : ECONOMIE : signature d'une charte territoriale « Charente, territoire industriel d'avenir »
avec les EPCI et l'Union patronale de la Charente**

Le jeudi 27 novembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21/11/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de SAINT-AMANT-DE-BOIXE.

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – DE LUSTRAC Jean-Marc - CAMY Bruno - LASBUGUES Elisabeth – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - PINGANAUD Paul - TURLOT Françoise - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - PINTUREAU Romain - MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud
2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine
3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique
4- LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à THURU Marie-Danièle
5-TEILLET Anne pouvoir à BOIREAUD Philippe
6-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

Absents/excusés : BOUYSSET Céline – BORNE Bernard – FLAUD Yves – POTEL Maryse - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques – PERRON Michelle - CHAUSSIEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - LAVERGNE Didier - CHARRIAUD Sébastien – BOURABIER Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - CECCHIN Catherine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.



Objet : ECONOMIE : signature d'une charte territoriale « Charente, territoire industriel d'avenir » avec les EPCI et l'Union patronale de la Charente

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences des EPCI en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les dispositions relatives aux schémas de cohérence territoriale (SCoT) et aux plans locaux d'urbanisme (PLU/PLUi) ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience », et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ;

Vu les travaux conduits par la Commission Territoire de l'Union Patronale de Charente (UPC), en lien avec les EPCI et les partenaires institutionnels et consulaires ;

L'Union Patronale Charente (UP16), porte une démarche, « Charente Territoire Industriel d'Avenir », qui vise à :

- Centraliser les données foncières et réglementaires dans une base homogène,
- Sélectionner, avec les techniciens des EPCI, deux sites par territoire,
- Créer des fiches sites clé en main (PLUi, ZAN, réseaux, prix, délais, accessibilité, pack RH pour l'accueil des salariés et familles)
- Construire un pack investisseur unique : atlas foncier, site internet, supports multilingues

Cette démarche s'appuiera sur la création d'une gouvernance commune, intégrant les Présidents d'EPCI, de l'Union Patronale de Charente, et associé aux représentants institutionnels de rang départemental et régional (Département, Préfecture, Région Nouvelle-Aquitaine, Banque des Territoires, BPI, CCI, CMA) et prévoyant la création d'un comité stratégique et d'un comité technique. Les modalités de fonctionnement de ce dispositif CTIA sont inscrites dans la convention ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le principe de participation de l'EPCI au projet « Charente Territoire Industriel d'Avenir (CTIA) » ;**
- **DE DESIGNER M. Renaud COMBAUD en qualité de référent de la démarche CTIA ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision ;**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

